



BESTATTUNG
POMPES
FUNÈBRES

Exécution par la famille en deuil :

Service des successions / Préposée ou préposé aux scellés de la Com- mune municipale

LA PERSONNE DÉCÉDÉ HABITE À BIENNE (PERMIS D'ÉTABLISSEMENT) :

Prenez rendez-vous, s.v.p., avec le service des suc-
cessions

Service des successions de la Ville de Bienne, Rue
Centrale 49, 2501 Bienne, Tél. 032 326 20 17 / 19

LA PERSONNE DÉCÉDÉ HABITE AILLEURS (PERMIS D'ÉTABLISSEMENT) :

Le Service des successions de la Commune munici-
pale convient d'un rendez-vous avec vous.

UN PROCÈS-VERBAL DE SCELLÉS DOIT ÊTRE DRESSÉ.

Cette mesure est prescrite par le droit cantonal
(art. 13ss de l'Ordonnance sur l'établissement d'in-
ventaires du Canton de Berne ; RSB 214.431.1) et
fait partie intégrante des mesures de sûreté suc-
cessorales. Il contient des indications sur les rap-
ports financiers et la succession légale.

En présence d'objets de valeur supérieurs à 100'000
fr., le préfet compétent ordonne l'établissement
d'un inventaire fiscal et désigne un notaire du can-
ton de Berne (les héritiers peuvent en proposer un).

Selon les circonstances, d'autres mesures de sûreté
successorales peuvent être requises et/ou ordon-
nées d'office par l'Autorité tutélaire (p. ex. inven-
taire successoral, administration d'office de la
succession).

Données personnelles des héritiers légaux

- Prénom, nom (aussi nom de jeune fille pour les
femmes mariées), adresse, état civil (conjoint,
enfants, parents, sœurs et frères)

Livret de famille

- N'existe qu'en cas de mariage

Testament / Pacte successoral / Contrat de mariage

- Si existant ou indication du lieu de dépôt

Compte bancaire / Compte postal

- Carnet d'épargne, obligations, actions, emprunts

Papiers-valeurs

- Hypothèques des deux conjoints

Dernière déclaration d'impôts

- y c. relevé des dettes et papiers-valeurs

Cessation de commerce

- Actifs et passifs au jour du décès

Indications sur

- Héritage, participations dans sociétés, brevets,
patrimoine commercial
- Biens-fonds (terrains bâtir, immeubles), recettes
de loyers
- Liquidités, métaux précieux, collections (timbres,
pièces, peintures)
- Avancements d'hoiries versés